



ARRETE N° 2024 - 448
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
80ème Anniversaire Libération de Honfleur
Dimanche 25 Août 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU les manifestations organisées par la Ville de Honfleur et l'Association Honfleur 1939-1945, dans le cadre du 80ème anniversaire de la libération de Honfleur, le Dimanche 25 Août 2024,

VU la participation de véhicules militaires de l'Association Honfleur 1939-1945, au défilé prévu lors de cette manifestation,

CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures de sécurité, il convient de prendre les dispositions suivantes,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Dans le cadre du 80ème Anniversaire de la Libération de Honfleur, le DIMANCHE 25 AOÛT 2024, il convient de prendre les dispositions suivantes :

PROGRAMME :

- **9h00 : Cérémonie à la Stèle des Fusillés au Buquet**
- **9h30 : Cimetière Saint-Léonard - Dépôts de bouquets et de bougies sur les tombes des soldats britanniques.**
- **10h30 : Messe en l'Eglise Ste Catherine.**
- **11h45: Départ du défilé par la Place Berthelot, puis Rue du Dauphin, Rue de la République et Place Sorel.**
- **12h00 : Rassemblement au Monument aux Morts pour la Cérémonie Commémorative.**
- **Vers 12h30 : Départ du défilé par la Rue de la République, Rue Montpensier, Place de la Porte de Rouen, Quai Lepaulmier et Rue Villey pour une cérémonie dans la cour du Commissariat de Police. Reprise du défilé par la Rue Villey puis le rond-point des jets d'eau et Quai de la Tour pour un rassemblement devant la Stèle des Alliés avec dépôt de gerbes, puis reprise du défilé par le Quai de la Quarantaine et la Rue de la Ville.**
- **Vers 13h00 : Réception dans le Petit Grenier à Sel.**

STATIONNEMENT :

- Le stationnement sera interdit Route EMILE RENOUF, partie située devant le Cimetière Saint Léonard et sera réservé aux véhicules militaires et aux voitures des personnalités participant aux manifestations, de 9h00 à 10h30.
- Le stationnement sera interdit, Cours ALBERT MANUEL, sur la route départementale 579A, (partie délimitée par des barrières) et réservé au seul stationnement des véhicules militaires.
- Le stationnement sera interdit, Place ALBERT SOREL, derrière le Monument aux Morts, (partie délimitée par des barrières), de 6h00 à 14h00.
- Le temps de la Cérémonie, les véhicules militaires stationneront Place ALBERT SOREL, en face du Monument aux Morts, le long du trottoir près de la fontaine.
- Pendant le rassemblement devant la STELE DES ALLIES, le stationnement sera interdit et réservé pour les véhicules du défilé Place de l'HÔTEL DE VILLE.
- Pendant le déroulement des défilés, les véhicules en stationnement seront bloqués jusqu'au passage de ces défilés.

CIRCULATION :

- La circulation sera interdite sur la partie de voie traversant la Place ALBERT SOREL, à partir de 10h30 jusqu'à la fin de la manifestation. La circulation se fera par la voie contournant la Place ALBERT SOREL.
- La circulation sera interdite et placée sous le contrôle de la Police Municipale, pendant la mise en place et le déroulement du défilé. Il est précisé que les services de Police gardent toute latitude pour rétablir la circulation suivant le déroulement du défilé et la densité du trafic routier.

DEFILE de VEHICULES MILITAIRES :

- 8h15 : Départ des véhicules militaires en convoi du Quai Carnot, puis rond-point du Port, Cours Jean de Vienne, Rond-Point Carnot, Route Jean Revel, Route Emile Renouf, Charrière Montsaint (RD 579), Route Départementale 144B, Avenue Jacques Cartier, Arrêt à l'intersection avec la Voie Communale n° 2 du Nouveau Monde pour un rassemblement et un dépôt de gerbes à la Stèle du Buquet.
- Vers 9h20 : Redémarrage du cortège par l'Avenue Jacques Cartier, l'Avenue des Hauts Bords, la Route Départementale 579, Carrefour des 4 Francs, Route Emile Renouf, Arrêt et cérémonie au Cimetière Saint-Léonard, avec dépôt de bouquets sur les tombes des soldats britanniques.
- Vers 10h00 : Redémarrage du cortège des véhicules officiels, par la Route Emile Renouf, la Route Jean Revel, la Rue des Vases, le Quai Lepaulmier, le Quai de la Tour, le Quai de la Quarantaine, puis stationnement Place de l'Hôtel de Ville (les véhicules militaires quittent Honfleur pour Equemauville, le temps d'un petit déjeuner à la Ferme de la Grande Cour).
- 10h30 : Messe en l'Eglise Sainte Catherine.
- Vers 11h45 : Redémarrage du cortège à pied, par la Place Berthelot, la Rue du Dauphin, la Rue de la République, la Place Albert Sorel, cérémonie avec dépôt de gerbes au Monument aux Morts.

- Vers 12h30 : Reprise du Défilé par la Rue de la République, Rue Montpensier, Place de la Porte de Rouen, Quai Lepaulmier, Rue Villey, cérémonie dans la cour du Commissariat de Police.
- Reprise du défilé par la Rue Villey, le rond-point des jets d'eau et Quai de la Tour pour une cérémonie devant la Stèle des Alliés avec dépôt de gerbes.
- Reprise du défilé de la Stèle des Alliés par le Quai de la Quarantaine et la Rue de la Ville, jusqu'au Petit Grenier à Sel pour une réception vers 13h00.

ARTICLE 2 : Des panneaux et déviations seront installés par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, au Responsable de l'Agence Routière Départementale, Madame et Monsieur les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours de Honfleur, à la Police Municipale, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 23 Juillet 2024

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation, Jérôme HAMEL

